

De : [Bouchard Annie](#)
À : sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca; [Jodoin, Catherine](#)
Cc : Dominic.Tardif@mfa.gouv.qc.ca; Philippa.Favreau@mfa.gouv.qc.ca
Objet : TR: Plainte à l'encontre du ministère de la Famille / OQLF
Date : 19 août 2024 14:23:00
Pièces jointes : [image001.png](#)
[image002.png](#)
[image003.png](#)
[image004.png](#)
[image005.png](#)
[image006.png](#)

Bonjour,

Je fais suite à nos échanges des mois d'avril et de mai derniers au sujet de la plainte reçue à l'encontre du ministère de la Famille concernant la langue utilisée par une responsable de service de garde en milieu familial (SGMF).

Après analyse des informations que vous nous avez transmises lors de notre dernière rencontre, voici notre position.

Aux fins de l'application de la *Charte de la langue française*, un service de garde en milieu familial est considéré comme une entreprise. En effet, un service de garde en milieu familial équivaut à l'exploitation d'une entreprise au sens du troisième alinéa de l'article [1525](#) du Code civil :
[...] *Constitue l'exploitation d'une entreprise l'exercice, par une ou plusieurs personnes, d'une activité économique organisée, qu'elle soit ou non à caractère commercial, consistant dans la production ou la réalisation de biens, leur administration ou leur aliénation, ou dans la prestation de services.*

Plusieurs décisions des tribunaux québécois établissent que l'exploitation d'une garderie en milieu familial équivaut à l'exploitation d'une entreprise au sens du Code civil. Qu'elles aient un numéro d'entreprise ou pas ou encore que le service de garderie soit incorporé, importe peu. Par ailleurs, la *Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance* établit qu'une responsable de service de garde s'engage auprès des parents des enfants qu'elle accepte de recevoir, à leur fournir des services de garde éducatifs comme prévu à la Loi et qu'elle gère son entreprise de manière à assurer la santé, la sécurité et le bien-être des enfants (nos soulignés).

En conséquence, les SGMF sont soumis aux dispositions de la *Charte de la langue française* applicables aux entreprises. Ils sont donc tenus de respecter les articles [2](#) et [5](#) de la *Charte*. Ils doivent être en mesure de servir et d'informer les consommateurs en français et de communiquer avec le public en français.

Toutefois, il n'y a aucune disposition dans la *Charte* qui prévoit une obligation pour les entreprises de communiquer avec l'Administration en français. C'est plutôt à l'Administration que la *Charte* impose l'utilisation du français dans ses communications écrites avec tout exploitant d'une entreprise, comme s'il s'agissait d'une personne morale (articles [16](#) et [16.1](#) de la *Charte*). Vous nous avez informés que les communications écrites du ministère de la Famille adressées aux SGMF sont rédigées exclusivement en français. Est-ce toujours le cas ?

Par ailleurs, à titre de mandataire du ministère de la Famille, un bureau coordonnateur devrait, sauf [exceptions](#), communiquer exclusivement en français à l'écrit avec les services de garde en milieu familial.

En effet, une entité mandataire de l'État québécois en vertu d'une loi devrait respecter les mêmes exigences linguistiques que l'Administration. Si ce n'est pas déjà fait, nous vous saurons gré d'en aviser les bureaux coordonnateurs.

Nous demeurons disponibles pour en discuter.

En attendant votre retour, je vous prie de recevoir mes meilleures salutations.



Annie Bouchard

Conseillère en francisation

Direction de la francisation de l'Administration

750, boulevard Charest Est, bureau 100

Québec (Québec) G1K 9K4

Téléphone :

Annie.Bouchard@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



De : Jodoin, Catherine <Catherine.Jodoin@mfa.gouv.qc.ca>

Envoyé : vendredi 24 mai 2024 12:49

À : Bouchard Annie <abouchar@oqlf.gouv.qc.ca>

Cc : Tardif, Dominic (DC) <Dominic.Tardif@mfa.gouv.qc.ca>; Dubois, Sylvie <sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca>; Favreau, Philippa <Philippa.Favreau@mfa.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Plainte à l'encontre du ministère de la Famille / OQLF

Bonjour Mme Bouchard,

Nous souhaitons simplement faire un suivi sur la plainte reçue par l'OQLF visant la langue utilisée par une responsable de service de garde en milieu familial.

Des vérifications devaient être faites de votre côté suivant les informations échangées lors de notre rencontre. Avez-vous pu valider le tout et est-ce qu'autre chose est attendu de notre part?

Cordialement,

Catherine Jodoin

Conseillère stratégique et adjointe exécutive

Direction du soutien à la conformité et à la qualité

Ministère de la Famille

catherine.jodoin@mfa.gouv.qc.ca

www.mfa.gouv.qc.ca

De : Bouchard Annie <abouchar@oqlf.gouv.qc.ca>

Envoyé : 30 avril 2024 14:05

À : Dubois, Sylvie <sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca>

Cc : Jodoin, Catherine <Catherine.Jodoin@mfa.gouv.qc.ca>; Tardif, Dominic (DC) <Dominic.Tardif@mfa.gouv.qc.ca>; Favreau, Philippa <Philippa.Favreau@mfa.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Plainte à l'encontre du ministère de la Famille / OQLF



Bonjour Madame Dubois,

Je tiens d'abord à vous remercier pour les informations que vous m'avez fournies lors de la rencontre de vendredi dernier.

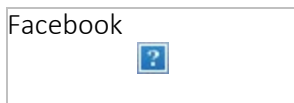
Je vais vous revenir prochainement, après avoir analysé ces informations et validé le tout avec ma coordonnatrice.

J'ajoute en C.c. de ce message le mandataire ou émissaire du MFA, M. Dominic Tardif, directeur des communications et l'adjointe au mandataire ou l'aide-émissaire, Mme Philippa Favreau.

Recevez mes sincères salutations.

Au plaisir,

Facebook



Annie Bouchard

Conseillère en francisation

Direction de la francisation de l'Administration

750, boulevard Charest Est, bureau 100

Québec (Québec) G1K 9K4

Téléphone :

Annie.Bouchard@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



De : Bouchard Annie

Envoyé : mercredi 24 avril 2024 11:49

À : Dubois, Sylvie <sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca>

Cc : Jodoin, Catherine <Catherine.Jodoin@mfa.gouv.qc.ca>

Objet : RE: Plainte à l'encontre du ministère de la Famille / OQLF

Bonjour Mesdames,

Merci de votre message.

Ce sera un plaisir de discuter avec vous du dossier de plainte.

Je suis disponible cet après-midi après 14h30, ou demain en après-midi, ou vendredi matin.

Recevez mes cordiales salutations,

Facebook



Annie Bouchard

Conseillère en francisation

Direction de la francisation de l'Administration

750, boulevard Charest Est, bureau 100

Québec (Québec) G1K 9K4

Téléphone :

Annie.Bouchard@oqlf.gouv.qc.ca

Suivez-nous sur



De : Dubois, Sylvie <sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca>

Envoyé : mercredi 24 avril 2024 11:27

À : Bouchard Annie <abouchar@oqlf.gouv.qc.ca>

Cc : Jodoin, Catherine <Catherine.Jodoin@mfa.gouv.qc.ca>

Objet : Plainte à l'encontre du ministère de la Famille / OQLF

Bonjour,

J'espère que vous allez bien.

Le Secrétariat général m'a transmis votre courriel qui avait transité par le MEQ concernant l'utilisation d'une autre langue dans un Ministère.

Afin de bien comprendre le dossier et vous faire part de la structure des services de garde reconnus par le ministère de la Famille, moi et la conseillère stratégique de ma direction aimerions vous rencontrer pour échanger.

Vous n'avez qu'à me transmettre quelques disponibilités afin que je puisse vous transmettre un avis de convocation via Teams.

Je vous remercie à l'avance.

Salutations!

Sylvie Dubois

Directrice par intérim

Direction de soutien à la conformité et à la qualité

Ministère de la Famille

514-873-7200 poste 82034

sylvie.dubois@mfa.gouv.qc.ca

www.mfa.gouv.qc.ca